



# Conseil Municipal



Séance ordinaire du Mardi 13 Décembre 2011.

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 décembre 2011 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de la convocation adressée le 5 décembre 2011.

Etaient présents : M. Denis THION – M. Alex FRISON - Mme Maryline BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Patrick ARCHENAUULT – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Nadia MARTIN – Mme Maryse PAJON – M. Michel CHAUMETTE – M. Patrick VERGINE – Mme Odile FARGETAS conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Agnès GAUBERVILLE, Adjoint administratif de 2<sup>nd</sup> classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

### **1. Approbation du procès-verbal – séance du 15 Novembre 2011**

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant un virement de crédits au budget principal, section investissement.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **2. Compte-rendu réunions intercommunales et syndicat intercommunal.**

### **2-1 CCB**

Monsieur le Maire fait le point d'une réunion communautaire ayant pour objet les chemins de grande randonnée qui regroupait les communes de Nibelle, Chambon, Nancray et Courcelles.

## **3. Personnel.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour Monsieur Cédric CONSTANT le Conseil Médical de la Fonction Publique n'a pas encore fait connaître sa décision quant à la prolongation du congé de Maladie de Longue Durée qui se termine le 14 décembre 2011.

## **4. Finances.**

### **4-1 Encaissement d'un chèque GROUPAMA**

Le Conseil Municipal accepte le chèque **GROUPAMA** en remboursement :

Des indemnités journalières de Monsieur Cédric CONSTANT, pour la période du :

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2011 pour un montant de **2032.60 euros**.

### **4-2 Décision modificative du Budget Communal**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de la Commune.

Les décisions modificatives que propose d'adopter Monsieur le Maire se décomposent ainsi :

#### **Investissement – Transfert des travaux réalisés en régie 2011 en investissement**

Objet des dépenses	Diminution sur Crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
<b>Installations</b>	<b>2315</b>	<b>9 259.93 €</b>		
Installations Générales			2181	9 259.93 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **5. Préparation Budget 2012.**

### **5-1 Devis Entreprise Les Paysages du Gâtinais**

Monsieur le Maire donne lecture du devis numéro 8.1211 de l'Entreprise « Les Paysages du Gâtinais », de Courcelles proposant un contrat pour l'entretien des espaces verts de la station d'épuration pour 2012. Ce contrat propose que la tonte de la station soit réalisée 6 fois entre avril et octobre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande que l'entretien des espaces verts de la station d'épuration pour 2012 soit réparti en 4 fois sur 6 mois. Un nouveau devis sera demandé.

### **5-2 Devis Bet LEGRAND – Réalisation de plan réseau AEP (Eau Potable)**

Monsieur le Maire fait lecture du devis de l'entreprise BET Legrand, concernant la réalisation de plans du réseau d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P) de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'honoraires d'un montant de 2 702.96 euros TTC.
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Eau, 2012.

### **5-3 Devis ROGUET – Divers Changement de compteurs.**

Monsieur le Maire donne lecture des devis DV 1862 et DV 1861 de l'Entreprise ROGUET.

Le devis **DV 1862** concerne des travaux à réaliser 4 rue d'Arconville pour un montant de **1465.10 euros TTC**.

Le devis **DV 1861** concerne des travaux à réaliser 12 rue du Tertre pour un montant de **1 888.96 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les devis DV 1862 et DV 1861 de l'entreprise ROGUET.
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Eau 2012

### **5-4 Devis ROGUET – Bouclage rue du Pressoir**

Monsieur le Maire fait la lecture du devis DV 1867 de l'Entreprise ROGUET.

Ce devis concerne le bouclage du réseau d'eau potable de la rue du Pressoir pour un montant de **6 818.40 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis DV 1867 pour un montant de **6 818.40 euros TTC**
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Eau 2012.
- Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir la subvention « Amélioration et protection de l'eau potable dans les communes rurales » aux taux maximal ainsi que le préfinancement.

- Autorise le Maire à signer tous les documents.

#### **5-5 Fourniture de compteurs à eau**

Monsieur le Maire fait la lecture des devis des entreprises ROGUET et CPIB, concernant la fourniture de 5 compteurs.

Devis DV 1864 de l'Entreprise ROGUET pour un montant de **330.99 euros TTC**.

Devis 5178141/01 de l'Entreprise CPIB pour un montant de **190.40 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'Entreprise CPIB pour un montant de **190.40 euros TTC**.
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Eau 2012.

#### **5.6 Classe de montage de l'école de Batilly**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre d'enfants devant participer à la classe de montagne est modifié. Il passe de 6 à 7 enfants. La participation de la commune est diminuée. Elle est désormais de **150 euros** au lieu de **165 euros** par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le financement de **1050 euros** pour la participation de 7 enfants de la Commune.
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Principal 2012.

### **6. Maison Principe – Procédure d'abandon manifeste – Enquête publique – Frais de publications légales.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique est ouverte.

Monsieur le Maire fait lecture du devis d'Alliance Média, ayant pour objet la publication obligatoire de l'avis d'enquête publique. Ce devis s'élève à 2 488.88 TTC, pour quatre publications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis d'Alliance Média, pour un montant de **2 488.88 euros TTC**.
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Principal 2012 et de l'inclure, quand cela sera possible, dans toute demande de subvention qui sera sollicitée pour cette opération.

## **7. Travaux**

### **7-1 Réaménagement de la Mairie et du Bâtiment communal – Réfection du logement Communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de réaménagement de la Mairie, du bâtiment technique communal et de la réfection du logement communal, des subventions peuvent être accordées par l'Etat, le Conseil Général. Il propose également de solliciter des fonds parlementaires.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour le réaménagement de la Mairie et un dossier pour le bâtiment communal auprès de l'Etat et du Conseil Général.

Que des fonds parlementaires soient demandés par l'intermédiaire de Monsieur Jean Pierre SUEUR pour le réaménagement de la Mairie et de Monsieur Jean Noël CARDOUX pour la réfection du logement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Etat, pour obtenir la subvention « **DETR 2012** » pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie et du bâtiment technique communal au taux maximal ainsi que le préfinancement.

➤ Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général, pour obtenir la subvention « Aménagement et construction de mairies, d'hôtels communautaires, de locaux techniques et d'ateliers municipaux » au taux maximal ainsi que le préfinancement.

➤ Autorise, Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de **Monsieur Jean Pierre SUEUR**, Sénateur, pour l'aménagement de la mairie, et de demander une subvention à **Monsieur Jean Noël CARDOUX**, Sénateur, pour la réfection du logement communal, dans le cadre de la répartition des fonds parlementaires, via le Ministère de l'Intérieur, au taux maximal ainsi que le préfinancement.

➤ Autorise le Maire à signer tous les documents.

### **7-2 Point sur les Travaux de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une réunion de la commission d'appel d'offre s'est tenue ce jour, juste avant le Conseil Municipal, afin d'examiner une nouvelle répartition des dépenses liées aux travaux de l'Eglise. Cette nouvelle répartition ne modifie en rien le montant des travaux qui s'élève à 140 000 euros HT.

Actuellement, les travaux d'électricité sont en cours. Ils devront être terminés entre le 15 et le 20 janvier 2012. L'échafaudage, pour les travaux sur le clocher et la toiture de l'église, sera installé début janvier 2012.

### **7-3 Cœur de Village**

Le projet d'aménagement des abords de l'église et de la mairie a été envoyé, ce jour, à Monsieur AUBANTON, des Bâtiments de France afin d'obtenir son avis avant de déposer les permis de construire et de démolir.

### **7-4 Face C – électricité SICAP**

La réunion de réception des travaux du 28 novembre s'est déroulée sans la présence des sociétés France Télécom et SOMELEC.

### **7-5 Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier chantier entant dans la convention sera terminé d'ici la fin de la semaine.

A la suite des contrôles réalisés par la société BONNEFOY, des habitations non pas reçu la conformité. Des courriers leurs seront envoyés.

### **7-6 Réfection de la rue Creuse et d'une partie de la rue du Moulin**

Le Maire propose d'abandonner le projet de la réfection complète de la Rue Creuse et d'une partie de la Rue du Moulin. Un sérieux programme de point à temps y sera réalisé. Les incertitudes économiques, politiques et financières qui pèsent sur les collectivités locales incitent à des choix de prudence.

### **8. Subvention 2011 accordée**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Général, du 2 décembre, accordant une subvention de **45 756.76 euros** concernant la réfection du clocher de l'Eglise.

D'autre part, il informe le Conseil Municipal que la DRAC, a versé un acompte sur la subvention accordée d'un montant de 6 863.51 euros également pour la réfection du clocher de l'Eglise.

### **9. Nouvelle proposition pour les délaissés de l'autoroute A19**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à consulter les nouveaux plans, provisoires, de délimitation du Domaine Public autoroutier concédé de l'A19 réalisés après une première rencontre avec ARCOUR.

Il fait remarquer au Conseil Municipal que presque tous les souhaits de la commune ont été entendus et qu'il ne reste que quelques parties à sa charge. Parties, que la commune devra entretenir.

Toutes les autres parcelles seront proposées à la vente par ARCOUR ou conservées par ARCOUR ou cédées au Conseil Général (le long de la RD 44).

Le plan est affiché et consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal accepte cette seconde proposition d'attribution des délaissés.

Le Maire invitera les agriculteurs exploitants, riverains des délaissés à une réunion d'information.

### **10. Urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses démarches d'urbanisme en cours.

### **11. Octroi des concessions funéraires – délégation au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les ventes de concessions funéraires relèvent de la compétence des conseils municipaux qui conformément à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, choisissent de déléguer cette compétence au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte le principe de délégation de la compétence d'octroi des concessions funéraires, au Maire.

### **12. Demande de désaffectation de la chapelle Saint Hubert**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une rencontre d'information des élus sur les bâtiments dédiés aux cultes, qu'il serait bien de demander la désaffectation de la Chapelle Saint Hubert, auprès de l'évêque puisqu'aucune célébration n'y est pratiquée depuis des dizaines d'année. Ceci rendrait la situation et l'utilisation de ce bâtiment conformes à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et au Droit Canon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **13. Divers**

### **13-1 Transports scolaires**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 21 novembre de la Communauté de Communes du Beaunois concernant les transports scolaire vu le faible taux de probabilité pour que se produise un tel incident, le Conseil Municipal ne souhaite pas désigner des responsables pour gérer les enfants non récupérés au bus du SIRIS, le soir. Les enfants seront déposés à l'accueil périscolaire le plus proche, soit à Chambon la Forêt.

### **13-2 SDIS**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SDIS du 6 décembre 2011. Nous devons désormais, fournir à cet organisme des renseignements continuellement réactualisés pour alimenter sa base de données, ainsi que une fois par an le résultat du contrôle du débit des bornes à incendie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que ces contrôles soient effectués par l'entreprise ROGUET. Nous devons obtenir un devis afin d'inscrire cette dépense au budget 2012.

Le Conseil regrette que la baisse des services rendus par le SDIS soit proportionnel aux augmentations de la cotisation à caractère de dépense obligatoire pour la commune.

### **13-3 CNFPT**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du CNFPT, informant les communes que les frais de transports des agents participants aux formations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ne seront plus indemnisés du fait de la décision du gouvernement de baisser de 1% à 0.9% la cotisation pour la formation du personnel territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une ligne indemnités de transport soit ajoutée au budget 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **13-4 ATESAT**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'ATESAT informant les communes que les conseils fournis par cet organisme seront désormais limités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal s'envisager de supprimer cette cotisation au budget 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **13-5 Dégradation des accotements sur les voies communales et départementales**

Alex FRISON et Denis THION rendent compte au Conseil du rendez-vous avec l'exploitant en cause.

Celui-ci s'est engagé à restituer et restaurer l'espace public dégradé.

Le Conseil prend acte, regrette l'énergie et le temps perdu à régler des problèmes qui ne devraient pas se poser. Le Maire confirme au Conseil qu'il a prévenu son interlocuteur que toute nouvelle infraction fera immédiatement l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie et/ou de l'établissement d'un procès-verbal pour suite à donner.

### **13-5 Fêtes de fin d'années – ouverture du secrétariat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2011. Le samedi 31 une permanence aura lieu de 10 heures à 12 heures, uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.

La prochaine séance ordinaire est fixée au **17 janvier 2012 à 20 heures**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **22 heures 35**.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	